

**LABORATOIRE GRAVIER**

**Pièce jointe n°58**

**PROPOSITION MOTIVEE DE RUBRIQUE PRINCIPALE**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Ministère chargé de  
l'environnement**Demande d'autorisation environnementale**

Articles R.181-13 et suivants du code de l'environnement



N° 15964\*02

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande d'autorisation environnementale. Les destinataires des données sont les services de l'Etat.

**P.J. n°58.** - Une proposition motivée de rubrique principale choisie parmi les rubriques 3000 à 3999 qui concernent les installations ou équipements visés à l'article R. 515-58 du code de l'environnement [II. de l'article R. 515-59 du code de l'environnement] ;

**Rappel du contenu de la PJ58 (Source : Extrait du Cerfa de demande d'autorisation environnementale n°15964\*02)**

> Article R515-59

Version en vigueur depuis le 01 mars 2017

Modifié par Décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 - art. 6

La demande d'autorisation ou les pièces qui y sont jointes en application de l'article [R. 181-13](#) comportent également :

[...]

II.-Une proposition motivée de rubrique principale choisie parmi les rubriques 3000 à 3999 qui concernent les installations ou équipements visés à l'[article R. 515-58](#) et de conclusions sur les meilleures techniques disponibles relatives à la rubrique principale.

**Article R515-59 du Code de l'Environnement**

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Proposition de rubrique principale
-------------------------------	---	------------------------------------

### **Proposition motivée de rubrique principale parmi les rubriques 3XXX**

Le site LABORATOIRE GRAVIER de Lussan relève d'une rubrique 3000 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pour rappel, il est classé à Autorisation et Déclaration sous les rubriques suivantes :

<b>Rubrique ICPE</b>	<b>Libellé</b>	<b>Nature et volume de l'activité modifiés dans le cadre de ce DDAE</b>	<b>Régime ICPE</b>
<b>3410 - K</b>	<p><b>Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits chimiques organiques, tels que :</b></p> <p>a) hydrocarbures simples (linéaires ou cycliques, saturés ou insaturés, aliphatiques ou aromatiques) ..... (A-3)</p> <p>b) hydrocarbures oxygénés, notamment alcools, aldéhydes, cétones, acides carboxyliques, esters, et mélanges d'esters, acétates, éthers, peroxydes et résines époxydes ..... (A-3)</p> <p>c) hydrocarbures sulfurés ..... (A-3)</p> <p>d) hydrocarbures azotés, notamment amines, amides, composés nitreux, nitrés ou nitrates, nitriles, cyanates, isocyanates ..... (A-3)</p> <p>e) hydrocarbures phosphorés..... (A-3).</p> <p>f) hydrocarbures halogénés ..... (A-3)</p> <p>g) dérivés organométalliques ..... (A-3)</p> <p>h) matières plastiques (polymères, fibres synthétiques, fibres à base de cellulose) ..... (A-3)</p> <p>i) caoutchoucs synthétiques ..... (A-3)</p> <p>j) colorants et pigments..... (A-3)</p> <p>k) tensioactifs et agents de surface ..... (A-3)</p>	<p><b>Le volume de production par transformation chimique sera de 6 t/j.</b></p>	<b>A</b>
<b>2630</b>	<p>Détergents et savons (fabrication de ou à base de) à l'exclusion des activités classées au titre de la rubrique 3410.</p> <p>La capacité de production étant :</p> <p>a) Supérieure à 50 t/j ..... (A)</p> <p>b) Supérieure ou égale à 1t/j, mais inférieure ou égale à 50 t/j .....(D)</p>	<p><b>Le volume de production de détergents et savons sous rubrique 2630 sera de 9 t/j.</b></p>	<b>D</b>

**Tableau : Classement du site LABORATOIRE GRAVIER de Lussan sous une rubrique IED 3XXX**

**La rubrique n°3410-k est la rubrique 3XXX pour laquelle le site LABORATOIRE GRAVIER est soumis et classé à Autorisation, elle est la rubrique principale du site.**